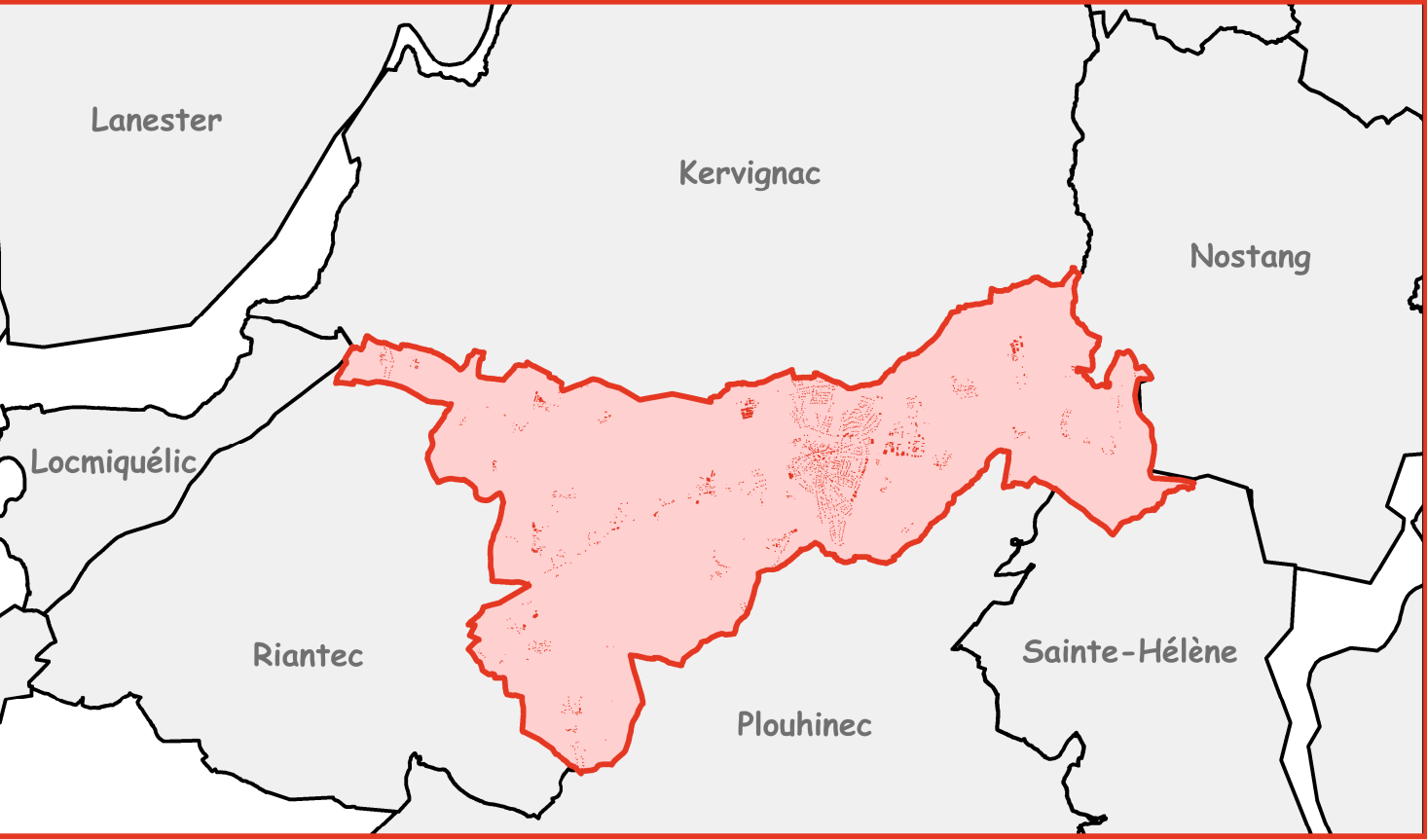


PLAN LOCAL D'URBANISME



6.4.

Bois et forêts relevant du régime forestier au 1 / 10 000e

Arrêt

URBACTION

Vu pour être annexé à la délibération du CM du 29/09/2025
Le Maire,

légende :

Bois et forêts relevant du régime forestier

Cadaastre et fond de plan :

Bâti dur

Bâti léger

